

REPUBLIQUE DU BENIN
-----&&-----
FRATERNITE - JUSTICE - TRAVAIL
-----&&-----
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-----&&-----

portant nominations à titre normal et
civil dans l'Ordre du Mérite Social

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu la loi n°87 - 019 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;
- Vu le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le compte rendu intégral avec les conclusions issues des travaux de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 08 avril au 10 juin 2014 ;



DECRETE

Article 1^{er} : sont nommées à titre normal et civil dans l'Ordre du Mérite Social au grade de Chevalier pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

1- Cour Suprême

- Madame **ADJAMONSI Constance Brice Justine** épouse **HESSOU**, Secrétaire des Services Administratifs.

2- Cour Constitutionnelle

- Monsieur **AKPLAKA MESSOUMAGNON Célestin**, Conducteur de Véhicules Administratifs.

3- Ministère de la Santé

- Mesdames :
- **AKPLO Claire**, Secrétaire des Services Administratifs.
- **MEBOU Denisé Henri**, Secrétaire Adjointe des Services Administratifs ;

Messieurs :

- **GBEGNONSE Cossi Hubert**, Conducteur de Véhicules Administratifs ;
- **OLOU Elie**, Conducteur de Véhicules Administratifs.

4- Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme

- Monsieur **FAGBEHOUNRO Olabodé Aristide**, Agent de liaison.

5- Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes

- Madame **ZANDA VOUGO Marcelle**, Secrétaire Adjointe des Services Administratifs.

6- Ministère des Enseignements Maternel et Primaire

- Monsieur **ETCHAO Gouvidé Albert**, Préposé des Services Administratifs.

7- Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises

Mesdames :

- **AHO Cica Berthe**, Secrétaire, Préposée des Services Administratifs ;
- **HOUNGBEDJI Balbine**, Secrétaire Adjointe des Services Administratifs.
- Monsieur **HOUSSOUKPE Jean-Pierre**, Préposé des Services Administratifs.

8- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

- Monsieur **GOUNFLE André**, Préposé des Services Administratifs.

9- Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication

- Madame **BAH FEBRON Adjoua Sica Euphrasie**, Secrétaire des Services Administratifs.
- Monsieur **DANSOU HOUNGBO Oké François**, Conducteur de Véhicules Administratifs ;

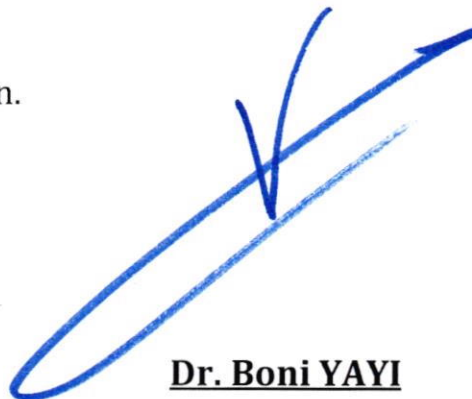
10- Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age

- Madame **ASSOGBA Martine**, Assistante du Service Social ;
- Monsieur **YALLOU GOURO Gnanki**, Préposé des Services Administratifs.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

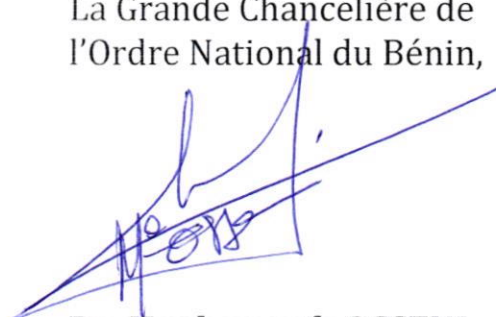
Fait à Cotonou, le 09 oct 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin,



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR4 - AN4 - CC2 - CS2 - HCJ2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTRES 30 - GCONB20 - SGG4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 17.